

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2019

Président : Gérard PAULIN

Secrétaire : Jean-Marie PAULIN

Présents : Tous, sauf : Marie-France DUBREZ, excusée

TRAVAUX :

- **Rue de Champagnole** : La pose des bordures (à droite en direction de La Gare) sera bientôt terminée. Mais le Conseil, constatant le manque de bordures sur la partie gauche de cette rue (en allant à La Gare), demande d'étudier le coût que pourrait représenter cette prestation supplémentaire. A traiter rapidement.
- **Cimetière** : le chemin devant l'entrée et le long du mur en montant à été refait par l'entreprise SAULNIER pour un montant HT de 6 062.40 €.
- **Lotissement NEOLIA** : l'enrobé de la rue de la Favière et des trottoirs a été réalisé par l'entreprise COLAS Nord-Est. Le lotissement est maintenant équipé correctement. Il manque les plantations d'arbres qui seront faites à l'automne.

MISE EN PLACE D'UN PÂTURAGE EXTENSIF (à la carrière de la Baume) :

En 2017, la Sté des Carrières de l'Est (le carrier) a obtenu l'autorisation d'exploiter notre carrière de la Baume, grâce à l'obtention préalable d'une autorisation de dérogation aux objectifs de protection d'espèces protégées et de leurs habitats.

Pour compenser la destruction de plants de Gesse de Bauhin, l'autorisation de dérogation instaure la mise en place d'un pâturage extensif favorable à cette plante, qui est l'objet d'une convention que le Conseil approuve.

Le carrier paie à la commune une redevance, chaque année, pour cette mise à disposition du terrain délimité pour tirer des cailloux.

Le carrier met le terrain inclus dans le périmètre de la carrière et non utilisé à la disposition du GAEC Christelle et Eric SONNEY et du GAEC de la Fougère en assumant le coût relatif à la création des clôtures délimitant les parcelles. Mais l'entretien de ces clôtures sera à la charge des exploitants.

Pour la partie communale (qui est en-dehors du périmètre de la carrière), le Conseil décide de l'inclure à La Pastorale (qui fournit déjà l'eau à l'exploitant) contre rémunération.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche Comté (CEN) assurera les suivis définis dans l'autorisation de dérogation et la bonne gestion du terrain.

COMICE 2020 A BOUJAILLES :

Le Conseil accepte d'organiser le Comice 2020. L'Association du comice de Levier, Frasne et Val d'Usiers a remis au Maire les préconisations pour cette organisation, qui nécessitera l'implication des associations et des bénévoles pour sa réussite.

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES :

Pour favoriser l'accès ou le maintien dans leur logement des personnes en difficulté, 2 outils opérationnels sont mis en œuvre par le Conseil Départemental du Doubs :

- le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficulté (FAAD).

La CFD a décidé de prendre à sa charge, en 2019, l'intégralité de la participation des 10 communes qui s'élève à 0.61 € par habitant pour le FSL et à 0.30 € par habitant pour le FAAD, soit un montant global de 5 423 €.

RENTREE SCOLAIRE 2019 :

Retour aux 4 classes : 1 classe (au lieu de 2) en maternelle et 3 en Primaire, sans changement d'enseignants, mais une seule ATSEM en maternelle.

Dorénavant, l'arrêt de car du Préau de l'école regroupe l'ensemble des élèves de l'Ecole du Jura Vert, des collèges et lycées. Celui des Bains-douches est définitivement fermé pour cause de vente du bâtiment.

BOIS :

La vente des bois aura lieu à Levier le 24 septembre à 13h30. La commune présente 1 lot de 700 m3.

Les scolytes continuent leur « développement » avec de plus en plus de dégâts.

QUESTIONS DIVERSES :

- La Fête du village aura lieu le **dimanche 22 Septembre**. L'apéritif, agrémenté par notre fanfare, sera offert par la commune sous le préau de l'école ou à la salle des Fêtes, suivant le temps.